

Démocratie locale et budget participatif

présentation de l'expérience de la ville d'Arcueil

le 18 mai 2005

par **Anne Buyck**, maire-adjointe,
et **Farid Benhadou**, responsable de la mission citoyenneté

Anne Buyck est élue depuis 1995, et avait milité précédemment dans une association de parents d'élèves ; Farid Benhadou est responsable de la mission citoyenneté depuis trois ans.

Arcueil est une ville de 18 500 habitants, accueillante, en particulier pour les enfants. C'était une ville communiste jusqu' en 1995. En 1992, le Maire, Marcel Trigon, membre du comité central du PC, à l'issue d'un cheminement personnel, se convainc qu'il faut mettre les habitants au cœur des démarches, participe à la création de l'association Arcueil-citoyenneté, et la participation des habitants devient l'alpha et l'oméga de notre politique.

Pendant un an, un an et demi, l'élaboration du programme municipal va associer plus de 150 personnes, avec un travail en ateliers (par exemple culture, environnement, ...). La liste présentée aux élections de 1995 est constituée pour moitié de personnes impliquées dans la vie citoyenne, pour moitié d'adhérents de partis politiques (PC, PS, Verts) (par la suite, il y aura une scission chez les Verts, qui ont présenté une liste autonome en 2001, et qui depuis juin 2004 ont réintégré la majorité municipale). Le maire actuel est issu de la vie associative. Le conseil municipal comprend 33 membres (dont 5 personnes de l'opposition).

En 2001, on a retravaillé sur les thèmes, mais on n'aurait pas pu recommencer la même démarche qu'en 1995 ; il y avait de nombreux chantiers engagés, il fallait surtout les mener à bien.

Le programme municipal de 2001 s'articulait autour de 4 axes : solidarité, justice sociale, citoyenneté, développement soucieux de l'environnement.

La Ville a adhéré à ATTAC dès le début (thèmes portés : mondialisation, AGCS, vacances des enfants, eau).

Nous voulons toujours mieux associer les citoyens aux décisions qui concernent leur ville, tout ce qui touche à la proximité, mais nous avons aussi des débats de politique de fond.

Dans la démarche, rien n'est jamais acquis, il faut faire preuve de créativité, il faut évaluer en marchant... Quelquefois, on fatigue.

La démarche participative est dérangeante pour les élus ; mais aussi pour les habitants (il faut surmonter, surtout au début, un a priori de défiance) ; et enfin pour les services municipaux (qu'on semble remettre en cause dans leur compétence ; à qui on demande plus de travail, parce exemple quand on leur demande de présenter plusieurs options pour un même projet).

Dès 1995, on a affirmé les droits de l'opposition.

Si une pétition est présentée par plus de 200 habitants (seuil formel, on ne les compte pas une par une), elle est présentée devant le conseil municipal. C'est arrivé plus de 15 fois, sur des sujets très divers (sécurité routière, pistes cyclables, récemment le culte musulman dans la ville ...).

On a institué des assemblées de quartier, auxquelles est alloué un budget spécifique.

On organise des référendums (au niveau de la Ville , ou du quartier). Ces référendums sont ouverts à tous les habitants de plus de 16 ans, quelle que soit la nationalité. C'est pourquoi notre référendum sur la Porte d'Arcueil a été invalidé par le tribunal ; mais le Préfet a laissé se dérouler le référendum. Le « oui » l'a emporté de justesse (50,5%). Mais on a essayé de tenir compte des remarques des porteurs du « non » (par exemple, il n'y aura pas de supermarché ; ni de cinéma multiplex : il y aura 5 salles).

Exemple de référendum de quartier, celui du quartier du plateau (créé à la suite d'une pétition) (il s'agit du quartier situé de l'autre côté de l'autoroute, donc coupé de la ville). Pour éviter que les voitures en stationnement n'encombrent les rues, nous avons proposé de faire un parking sur le terrain d'une entreprise (Valéo, entreprise de transport de fonds). Le « non » l'a emporté à 80 % : nous n'avons pas fait ce parking, et cela a beaucoup fait pour lever la suspicion sur notre démarche participative.

Le budget alloué à chaque quartier est de 22 800 euros, les quartiers en font l'usage qu'ils veulent : aménagement de voirie, éclairage, entrée d'école, fêtes de quartiers (très populaires : pas « clés en main » ; il n'y a pas de demande de participation financière, mais chacun contribue).

On a des difficultés à faire participer les jeunes, les plus marginaux, les résidents étrangers.

On invite aussi les quartiers à donner leur avis sur les budgets d'investissement de la ville. Les gens sont très intéressés. sur la Porte d'Arcueil. Cela nous amène à faire une meilleure communication (plus claire) sur le budget.

Une quinzaine d'habitants se sont investis.

On essaie de réfléchir à la thématique de budget pluri-annuels.

Il y avait cinq assemblées de quartier en 1996 (découpés comme les secteurs scolaires), il y en a maintenant six (le 6ème est le plateau, créé à la suite d'une pétition, comme on l'a vu plus haut).

Au plateau, il y a eu une fois plus de 100 personnes : le bruit avait couru qu'était envisagé de créer un emplacement pour les gens du voyage). En général, il y a de 30 à 50 personnes par réunion de quartier.

En 1995, c'était un élu référent qui animait la réunion, aujourd'hui c'est un collectif d'habitants volontaires qui anime. Deux élus participent à la réunion. Ces réunions disposent d'une grande autonomie, sont ouvertes à tous. Chaque année, chaque quartier tient un minimum de trois réunions. La seule obligation, c'est de respecter l'intérêt général, et la cohérence d'ensemble.

Deux ou trois fois par an, on réunit les collectifs de quartier pour échanger les pratiques (les élus ne viennent pas beaucoup).

Pour les services municipaux, ce n'est pas simple.

Il n'y a pas vraiment de vote dans les assemblées de quartier.

Au début, les sujets abordés, c'était les crottes de chien, les trous dans la chaussée ... Maintenant il y a une évolution réelle.

Il y a des débats de fond sur la sécurité, la prévention, le plan de circulation (réduire la place de la voiture ; discussion sur les barrières de trottoir, ...).

Il n'y a pas de clivage partisan, les réunions de quartiers ne sont pas des lieux d'affrontement politique.

Cette démocratie participative revitalise la vie locale, redonne son sens au politique.

Pour les élus, certains s'y résignent parce que « c'est dans l'air du temps » ; d'autres sont convaincus ; d'autres ne savent pas trop comment faire. Ce n'est pas toujours simple, car les élus détiennent l'autorité municipale. Par exemple en ce moment il y a depuis trois semaines une grève des éboueurs...

Pour la formation des habitants, nous nous appuyons sur l'ADEL (association pour la démocratie locale ; revue « territoires »).

Nous devons aussi former les services municipaux. Par exemple, si un habitant dans un courrier aborde plusieurs thèmes, impliquant des services différents, il faut que les services se coordonnent pour faire un seul courrier de réponse.

Les services sont en relation avec les collectifs de quartiers : par exemple le fleurissement des quartiers implique ensuite l'arrosage, donc des frais supplémentaires...

Pour le budget, on procède en trois temps : la demande, le choix (et entre les deux le chiffrage), puis l'évaluation.

Le collectif interquartier valide les projets, redistribue les enveloppes non consommées.

La municipalité travaille aussi avec les parents d'élèves, avec les usagers des crèches, avec les associations (il y en a 200), avec le fonds de participation des habitants.

Le Fonds de participation des habitants finance des projets d'habitants qui participent au développement de la solidarité et de la citoyenneté. Il contribue ainsi à la constitution de véritables réseaux locaux d'entraide, de solidarité et d'initiative.

Le budget total est de 3 millions d'euros (dont 150 000 pour l'ensemble des quartiers).

C'est sur ce budget total qu'est demandé l'avis des assemblées de quartiers.

Avis motivé, mais pas décision : car il y a la nécessité de la continuité des choix budgétaires, le choix final est fait par le conseil.

Nous travaillons sur la lisibilité du budget. Nous présentons les investissements réalisés sur les 5 années précédentes.

Les élus partagent la volonté de faire participer les habitants. Les décisions prises sont enrichies par le débat avec les habitants.

Exemple de décision difficile : la démolition d'une barre.

La démocratie participative se distingue de la démocratie sondagière.